



LICENCE PROFESSIONNELLE

CONTRÔLE ET EXPERTISE DU BÂTIMENT

WWW.IUT-NIMES.FR

RECRUTEMENT

NIVEAU : BAC +2

• BTS

- Bâtiment
- Etude et économie de la construction
- Enveloppe du bâtiment
- Électrotechnique
- Fluides, énergies, domotique

• DUT

- Génie Civil
- Génie Thermique et Energie
- Génie Electrique et Informatique Industrielle
- Hygiène, Sécurité, Environnement

• L2 Sciences

MODALITÉS D'ADMISSION Sur dossier et entretien

FORMATION CONTINUE :

L'ensemble des formations est accessible en formation continue, (*salarié, individuel ou demandeur d'emploi*), sous réserve de validation des prérequis demandés.

L'accès peut se faire également dans le cadre de la Validation des Acquis et de l'Expérience, (*VAE, VAP, ou VES*).



BAC+3
NIVEAU 6

LP CEB

MÉTIERS DU BTP : BÂTIMENT ET CONSTRUCTION

PARCOURS : CONTRÔLE ET EXPERTISE DU BÂTIMENT

*Uniquement en alternance :
contrat d'apprentissage
et de professionnalisation*



A accessible par la voie
de **l'apprentissage**

OBJECTIFS

Cette licence professionnelle a pour objectif de former des techniciens :

- de l'expertise dommage des bâtiments,
- du contrôle technique des constructions,
- de bureau d'études bâtiment d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

COMPÉTENCES VISÉES



À l'issue de la formation, le diplômé sera capable de :

- **Connaître et maîtriser** les techniques employées dans le bâtiment pour analyser les dégâts engendrés par des malfaçons et/ou des sinistres d'origine humaine ou naturelle, proposer des solutions.
- **Connaître** les lois et réglementations liées à la construction de bâtiments pour situer chaque situation dans un cadre juridique.
- **Maîtriser** les outils de communication écrite et orale en vue de présentations de rapports d'expertise.
- **Programmer** et organiser des procédures d'intervention sur site ou sur chantier.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Date de début : Mi-septembre.

Durée : 1 an.

Volume horaire : 500h.

Volume horaire des projets tuteurés : 150h.

Organisation de l'alternance : 31 à 33 semaines en entreprise, 19 semaines d'enseignement.

Modalité de contrôle des connaissances : Contrôle continu.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

La formation est organisée par Unités d'Enseignement (UE).

UE1 COMMUNICATION ET LANGAGES 90H - 7 ECTS			
1.1	Français	1.3	Communication écrite
1.2	Anglais	1.4	Gestion de conflit
UE2 SCIENCES, SCIENCES HUMAINES, DROIT 150H - 10 ECTS			
2.1	Outils mathématiques	2.7	Modélisation
2.2	Organisation judiciaire	2.8	Gestion financière
2.3	Expertise juridique	2.9	Pléiades 1
2.4	Réglementation incendie	2.10	IRD
2.5	Réglementation acoustique	2.11	Expertise Fréquence
2.6	Diagnostic immobilier		
UE3 TECHNOLOGIE 260H - 17 ECTS			
3.1	Mécanique des structures (RàN)	3.12	Contrôles Réglementaires
3.2	Technologie Béton Armé	3.13	Prédimensionnement structures
3.3	Géotechnique	3.14	Expertise Immobilière
3.4	Réglementation HAND	3.15	Structures Bois et Métal
3.5	Systèmes et régulations (RàN)	3.16	Parasismique
3.6	Électricité	3.17	Expertise dommage
3.7	Conception AQC	3.18	Essais sur matériaux
3.8	Machines thermiques	3.19	Installations Équipements Techniques
3.9	Thermographie	3.20	Essais Béton Armé
3.10	RT2012	3.21	Comportement au feu
3.11	Perméabilité à l'air		
UE4 PROJETS 150H - 11 ECTS			
4.1	Présentation Entreprise	4.3	Évolution d'activité
4.2	Projet d'AMO	4.4	Projet d'entreprise
UE5 PÉRIODES EN ENTREPRISE 15 ECTS			
5.1	Missions d'entreprise		

INSERTION PROFESSIONNELLE

- **Cabinet d'expertise.**
- **Bureau de contrôle** : technique des constructions.
- **Bureau d'études du Bâtiment** : Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage.

LES PLUS

La formation se déroule en centre sur le site de l'IUT de Nîmes (1j/semaine en moyenne) et sur le Lycée de La Salle d'Alès (4j/semaine en moyenne), profitant ainsi des moyens techniques des 2 établissements.

Le Lycée de La Salle met à disposition une salle dédiée à la formation et des studios-étudiants payables à la semaine occupée.



SERVICE FORMATION CONTINUE
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

CANDIDATURE

En mars sur le site :
ecandidat.umontpellier.fr

Pour plus d'informations,
consultez IUT-NIMES.FR

Pour vous aider dans vos démarches administratives, contactez :

FORMATION CONTINUE, VAE – VAP – VES

Service Formation
Continue de l'Université
de Montpellier

Bureaux de Nîmes
8 rue Jules Raimu
30907 Nîmes cedex 2
Tél : +33 (0)4 66 64 95 62
sfc-nimes@umontpellier.fr

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CFA Régional de
l'Enseignement Supérieur
en Languedoc Roussillon
(CFA ENSUP LR)

Bureaux de Nîmes
8 rue Jules Raimu
30907 Nîmes cedex 2
Tél : +33 (0)4 66 62 85 90/92
cfa-ensuplr@umontpellier.fr
Consultez ensuplr.fr



DÉPARTEMENT
GÉNIE CIVIL -
CONSTRUCTION
DURABLE

+33 (0)4 66 62 85 16
iutn-lp-ceb@umontpellier.fr

8 rue Jules Raimu,
30907 Nîmes Cedex 2

WWW.IUT-NIMES.FR

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER